

Présentation du service et accueil

Le [CERCRID](#), Centre de Recherches Critiques sur le Droit, est une Unité Mixte de Recherche (UMR 5137), dont les tutelles sont le CNRS, l'Université Jean Monnet et l'Université Lyon 2.

La bibliothèque du CERCRID est une bibliothèque associée du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université Jean Monnet (UJM). Elle est installée dans les locaux du CERCRID, **bâtiment D de l'UJM, au troisième étage**.

Le personnel - une bibliothécaire en matinée, une assistante de bibliothèque l'après-midi - se tient à la disposition des usagers, pour les accueillir, les informer et les orienter dans les ressources documentaires tant papier qu'électronique.

Accès

L'**accès** à la bibliothèque est **réservé** :

- aux membres du CERCRID : enseignants, chercheurs, doctorants, personnels du centre de recherche et chercheurs invités
- aux membres de l'[Institut du Travail](#) et du laboratoire [TRIANGLE](#).
- aux étudiants des [Master de la Faculté de Droit](#), des Masters [AlterVille](#) et [AlterEurope](#)
- aux étudiants du Parcours Droit, Sociétés, Langues de la Licence de droit de l'UJM ([Collège de Droit](#))

Le public universitaire (autres étudiants et enseignants de l'UJM) souhaitant consulter les ouvrages de la bibliothèque, peut le faire sous réserve d'une demande justifiée (documentation présente uniquement au CERCRID).

Les membres du CERCRID disposent d'un **accès « étendu »** en dehors des horaires d'ouverture.

Les autres publics ont accès à la bibliothèque durant les **heures d'ouverture au public affichées** sur la page [Bibliothèque](#) du site web du CERCRID.

Les périodes de fermetures (vacances universitaires) ainsi que d'éventuelles modifications des horaires d'ouverture sont annoncées sur le site web du CERCRID dans la rubrique « [Bibliothèque](#) ».

Principes d'utilisation de la bibliothèque

La bibliothèque est un lieu de travail

- Le calme est de rigueur
- Nourritures et boissons doivent être consommées à l'extérieur de la bibliothèque
- La bibliothèque est un espace non-fumeur (cela s'applique également aux « cigarettes électroniques »)
- La salle 3 de la bibliothèque peut être « réservée » par les membres du CERCRID pour des réunions, examens, soutenances, ... Dans ce cas cette réservation est affichée sur la porte d'accès à la salle 3 et cette salle devient momentanément inaccessible.
- En cas d'aménagement ponctuel du mobilier pour les besoins d'une réunion, d'un examen, ..., l'utilisateur est tenu de remettre les lieux en ordre après utilisation.
- Le personnel n'est pas responsable des effets personnels des usagers.

Prêt et mise à disposition de matériel

L'**emprunt** de document peut être réalisé :

- Au près du personnel de documentation durant les heures d'ouverture
- Sur l'automate de prêt (le compte lecteur doit être exempt de « retard »)

Tout emprunt, même de courte durée, doit donner lieu à l'enregistrement sur la carte de lecteur !

Le **retour** des documents empruntés peut être réalisé :

- Au près du personnel de documentation durant les heures d'ouverture
- Dans la « boîte de retour »

Le prêt des documents suivants est strictement **réservé aux membres du CERCRID** :

- Fascicules de périodiques
- Thèses
- Rapports de recherche
- Usuels (codes, dictionnaires...)

Le **prêt de matériel** (Ordinateurs portables, Rétroprojecteur, Dictaphones) est strictement réservé aux membres du CERCRID.

Reproduction de documents

La bibliothèque met à la disposition des usagers un photocopieur avec fonction scan.

Le **scan** est gratuit (envoi par mail ou enregistrement sur clef USB).

L'achat de « **compte photocopie** » est possible : paiement uniquement par chèque, établi à l'ordre de l' « Agent comptable de l'Université Jean Monnet », aux tarifs suivants :

- 5 euros les 125 copies
- 20 euros les 500 copies

Rappel : Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et du contrat établi entre l'Université Jean Monnet et le Centre Français pour l'exploitation du Droit de Copie, la reproduction complète (photocopie, numérisation...) de documents ne relevant pas du domaine public est interdite. Les copies partielles sont réservées à un usage individuel et privé et doivent se limiter à :

- 10 % de l'œuvre pour les livres
- 30 % pour les revues

Postes informatiques et impression

La bibliothèque met à disposition **6 postes informatiques** à destination des usagers, utilisables après authentification.

Les étudiants ont la possibilité d'imprimer sur l'imprimante de la bibliothèque avec leurs crédits d'impression.

Les membres du CERCRID souhaitant imprimer depuis ces postes doivent s'adresser à la documentaliste afin que leurs comptes soient crédités.